YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000**

**DELIBERATION N° 2000/12/889a**

**OBJET :** **AMENAGEMENT D'UNE AIRE SPORTIVE DE RUE SUR LE QUARTIER DES TOURNELLES :**
**.Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la pratique de certains sports de plein air et d'améliorer la convialité des lieux actuellement utilisés par les jeunes du quartier des Tournelles,

CONSIDERANT que l'aménagement du quartier des Tournelles représente une priorité du Contrat de Ville 2000-2006,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme d'aménagement d'une aire de jeux de plein air destiné aux sports de ballons dans le quartier des Tournelles, pour un montant de 125 000 F H.T.,

SOLLICITE une subvention de la part de l'Etat, Préfecture de l'Essonne, au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Commune, exercice 2001.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

RECU LE
29 DEC. 2000
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) 21 *

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29. 12. 2000 et de la publication le 29. 12. 2000
Le Maire,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE